

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
MACKY SALL**

Assemblée Nationale – Mercredi 20 octobre 2004

MACKY SALL FACE AU DÉPUTÉS :

« Notre vision d'un Sénégal émergent demeure inaltérable »

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames, Messieurs, Honorables députés

Je voudrais, à l'entame de mon propos, rendre grâce à Dieu, à l'occasion de ce mois béni de ramadan, et prier, en cette période de grande dévotion, pour la concorde et la paix des cœurs entre tous les citoyens.

C'est l'occasion pour moi, d'adresser à tout le peuple sénégalais mes vœux fervents de bon ramadan sanctionné par la félicité et la miséricorde divine.

La Nation sénégalaise toute entière, clairvoyante dans ses jugements, cohérente dans ses exigences et constante dans sa détermination à faire du Sénégal un pays émergent, est toujours liée, avec une admirable maturité, au pacte de confiance qu'elle a noué, depuis le 19 mars 2000, avec Son Excellence Maître Abdoulaye Wade.

En prenant toute la mesure de leurs aspirations, les Sénégalais ont uni leur destin à la vision revigorante de celui dont la foi en un Sénégal rayonnant a survécu à toutes les épreuves.

Homme de défi, le président Abdoulaye Wade a tenu le pari, en misant sur chacune des Sénégalaises et sur chacun des Sénégalais.

Aujourd'hui, à mi-chemin du septennat, la vision d'un Sénégal émergent demeure inaltérable et reste plus que d'actualité, pour peu que l'on veuille prêter attention aux paradigmes qui en font un projet de société ambitieux, réaliste et soumis à un rigoureux processus de maturation.

Nous avons, pour notre part, pleinement pris conscience que la mission de ce Gouvernement consiste à raffermir la confiance des Sénégalais au Projet de Société qui leur a été proposé et auquel ils adhèrent.

Nous restons également attentifs aux nombreux indices qui, dans le mouvement des idées et des faits, révèlent que nos compatriotes, malgré la satisfaction de certaines de leurs attentes placées en l'alternance, nourrissent encore le vœu ardent de voir se réaliser les autres facettes d'un Sénégal épanoui.

Exprimant les plus hautes aspirations des Sénégalais, l'ambition du chef de l'Etat pourrait, dès lors, se retrouver dans cette pensée de Georges Bernard Shaw, je cite : « Certaines personnes voient les choses comme elles sont et disent pourquoi? D'autres rêvent de choses qui n'ont jamais été et disent pourquoi pas ? » Fin de citation.

C'est cette vision qu'il m'échoit de matérialiser, investi de la confiance du président de la République.

Qu'il me soit alors permis de saisir cette belle et solennelle circonstance pour lui renouveler toute ma gratitude et celle du Gouvernement, et lui témoigner notre engagement à réaliser

l'épanouissement durable de ce pays en parfaite harmonie avec ses convictions politique, économique, sociale et culturelle.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Vous m'offrez l'occasion de sacrifier à cette tradition républicaine qui veut que, dans notre système politique, empreint de franche collaboration des pouvoirs, le chef du Gouvernement vienne présenter sa Déclaration de Politique générale au peuple que vous représentez.

C'est le lieu de magnifier l'esprit d'ouverture ayant guidé votre auguste Assemblée qui a bien compris notre démarche consistant à prendre le temps nécessaire, depuis la mise en place du Gouvernement, pour sonder les différentes préoccupations des populations, scruter et analyser en profondeur chaque composante essentielle de notre économie nationale pour mieux circonscrire notre politique, tout en prenant en charge, par des actions concrètes, les urgences du moment qui se sont manifestées.

Vous me permettez, dans cette adresse qui fera volontairement l'économie des nombreuses réalisations depuis l'Alternance, de rendre hommage à mes prédécesseurs pour leurs contributions respectives à la matérialisation de la vision du président Abdoulaye Wade.

Fort du pacte de confiance qui nous lie à nos concitoyens, notre Gouvernement, sur la base de ce que j'appelle la Nouvelle Philosophie de l'Action, s'est imposé des valeurs qui ont pour corollaire le culte du résultat concret et la recherche du meilleur équilibre entre les exigences des populations et les performances de l'action publique.

Il nous revient alors d'ancrer définitivement la conviction d'un Sénégal qui gagne, en affichant une expression nouvelle dans nos méthodes de gestion pour nous maintenir durablement dans les options de la rationalité, de l'efficacité et de l'efficience.

Aussi, toutes nos initiatives se fondent-elles sur les dogmes de l'engagement que sont le défi, la conviction et la constance dans l'effort, seuls susceptibles de transformer nos énergies en actions et les actions en résultats.

La nouvelle dynamique que nous comptons imprimer à la vision du chef de l'Etat se veut de fortifier la conscience d'un peuple qui s'est découvert un potentiel propice à l'éclosion de nouvelles ambitions aptes à faire de l'imagination créatrice l'unique secret de la performance.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Nous avons l'avantage d'un cadre macroéconomique favorable, avec un taux de croissance d'au moins 6% ces deux dernières années, une inflation maîtrisée en dessous de 2%, une stabilisation des finances publiques avec un déficit moyen fluctuant autour de 3% du Pib, et un solde courant de la balance des paiements maintenu à un niveau soutenable.

Ces performances de notre économie s'illustrent également à travers la progression notable des recettes de l'Etat de l'ordre de 40% entre 2000 et 2004, permettant ainsi un accroissement des dépenses à caractère social.

Ce résultat exceptionnel, nous l'avons obtenu sans créer de nouveaux impôts. Bien au contraire, l'impôt sur le revenu et sur les sociétés a enregistré une baisse.

Ces efforts seront poursuivis et accentués dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée déjà amorcée.

Stratégie pour une croissance au taux de 8% au moins

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La Stratégie de Croissance Accélérée autour de laquelle va s'articuler notre politique de développement économique et social pour les prochaines années est une initiative majeure dont l'objectif principal est de doubler, dans un horizon de dix ans, le revenu par tête d'habitant situé aujourd'hui à environ 580 \$ Us, avec un objectif de croissance de l'économie d'au moins 8%.

Sa conception a exigé une analyse détaillée et objective du comportement de notre économie nationale au cours de ces quarante dernières années, période durant laquelle il a été noté une accentuation de la pauvreté, le Pib ayant cru au rythme moyen de 2,7% par an, pendant que la population, elle, augmentait de 2,9% par an.

Au regard des progrès réalisés ces dernières années, en termes de taux de croissance et face aux enjeux majeurs de la satisfaction de la demande sociale, notre défi stratégique aujourd'hui est d'accélérer la croissance, de diversifier ses bases pour la pérenniser et la rendre davantage créatrice d'emplois.

L'orientation définie par le président de la République en constitue le fondement, et j'entends en assurer la supervision rapprochée tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

Il nous faut, cependant, préciser que la Stratégie de croissance accélérée n'est pas et ne saurait être l'affaire exclusive du Gouvernement. Dans sa démarche méthodologique, elle implique pleinement les principaux secteurs de développement et exige la nécessité d'un approfondissement du dialogue et du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et les partenaires sociaux.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Gouvernement a pris des initiatives hardies et soutenues dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures, sans effets d'annonces, mais avec lucidité et détermination.

Il s'agit, en conformité avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, d'accélérer la cadence dans la satisfaction des besoins urgents de la population en privilégiant ces quatre segments majeurs, tout en consolidant les acquis dans les autres secteurs.

C'est sur la base de ces orientations que seront désormais abandonnées les pratiques de reconduction automatique des crédits, pour faire place aux budgets par objectifs essentiellement orientés vers le financement des grandes priorités.

La moitié du budget à l'Education et à la Santé

Le projet de loi de finances 2005, qui sera examiné prochainement par votre Assemblée, consacre cette rupture fondamentale dans nos pratiques budgétaires.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la moitié des ressources de fonctionnement est affectée à l'Education et à la Santé, et environ 45% des ressources internes d'investissement allouées aux infrastructures et à l'agriculture.

Cette dynamique est inscrite dans un contexte marqué par la mise en œuvre de grandes réformes budgétaires à savoir :

- la mise en place d'une nomenclature unifiée des budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- la mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme;
- la décentralisation de la gestion des ressources du budget consolidé d'investissement ;
- la mise en place d'un système informatique de gestion financière plus performant.

Le contexte est également marqué par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en avril 2004, et l'éligibilité du Sénégal au Millenium Challenge Account qui se traduiront au total par une plus grande disponibilité de ressources susceptibles d'être investies dans le capital humain et les infrastructures nécessaires au développement.

Monsieur le Président

Honorables députés

L'option du président de la République est de faire du secteur agricole le moteur du développement de notre pays. C'est pourquoi, dès ma prise de fonction, j'ai consacré le premier Conseil interministériel à ce secteur important dont les effets sur notre économie se sont traduits, pour l'année 2003, par un taux de croissance de 6,5 %.

Le secteur agrosylvopastoral a changé positivement de physionomie grâce à des mesures concrètes qui ont permis la disponibilité et l'accessibilité des facteurs de productions (semences animales et végétales, engrais, produits phytosanitaires, vaccins animaux, aliments de bétail, matériel agricole, etc.) et la préservation de l'environnement.

Ainsi, la diversification est devenue une réalité avec, entre autres, le développement de la culture du maïs, du sésame, du manioc, des produits horticoles à haut rendement, à côté des bonnes productions enregistrées pour le coton, l'arachide, le mil, le sorgho, le niébé, etc.

L'ambitieux programme d'équipement du monde rural, en cours, pour un montant de 15 milliards de Fcfa pour les années 2004, 2005, 2006, permettra de conforter cette évolution favorable.

Il convient, à ce titre, de signaler le renouvellement pour la première fois, depuis plus de vingt ans, du matériel agricole.

Il s'y ajoute la contribution significative de la recherche, des structures d'encadrement et des opérateurs privés, dans la reconstitution du capital semencier.

Par ailleurs, il est utile de souligner les efforts constants de l'Etat en faveur du conseil agricole et rural, du renforcement des organisations professionnelles et de la recherche agricole et agroalimentaire.

Toutes ces initiatives visent, à l'échelle nationale, une mise en synergie des efforts et des moyens pour rendre le secteur agrosylvopastoral plus performant et plus prospectif.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale, votée par votre auguste Assemblée, reconnaît de manière formelle les métiers de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles.

Les principales innovations portent sur la protection sociale, le statut juridique des exploitations agricoles, la maîtrise de l'eau ainsi que l'accès des femmes et des jeunes au foncier.

En outre, pour le sous-secteur de l'élevage, un accent particulier sera mis sur :

- la sécurisation de l'élevage pastoral par la promotion et la création d'unités pastorales, une lutte plus offensive contre le vol de bétail, la modernisation des services vétérinaires aux frontières, le renforcement des capacités des professionnels et l'amélioration de l'accès au crédit ;
- la modernisation et l'intensification de l'élevage par la promotion de la stabulation et la création de fermes privées modernes. Ces fermes vont être créées grâce à la mise en place d'un fonds d'appui à la stabulation ;
- l'assainissement des filières et l'amélioration de la sécurité sanitaire des animaux et des produits d'origine animale par:
 - l'encouragement à la construction de nouveaux abattoirs;
 - la mise en place d'unités de collecte et de transformation des produits animaux;
 - la construction en cours d'un deuxième laboratoire de productions de vaccins animaux au Centre de Recherches zootechniques de Dahra Djoloff. Ce laboratoire vient renforcer le premier qui date de 1935 et va être l'un des plus moderne en Afrique au Sud du Sahara.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'invasion acridienne dont notre pays est actuellement victime constitue la principale préoccupation des acteurs du monde rural.

C'est pourquoi, sur le plan national, le Gouvernement a déjà dégagé sur fonds propres 4,7 milliards de Fcfa et un appel à contributions a été lancé aux Sénégalais et à la communauté internationale qui ont répondu massivement et substantiellement. C'est le lieu de réitérer nos remerciements à ces généreux donateurs.

Un comité national de lutte antiacridienne a été institué et comprend en son sein une cellule de contrôle et de suivi environnemental chargée de valider les pesticides utilisés.

Sur le plan régional, son Excellence Monsieur le Président de la République a pris l'heureuse initiative d'inviter les pays concernés à une réflexion sur les voies et moyens pour combattre ce fléau. Cette initiative a permis de valider un plan régional avec une approche militaire comprenant quatre bases dont une au Sénégal.

Enfin, je saisis l'occasion pour vous informer que notre pays va organiser, à Dakar, une conférence scientifique sur le criquet pèlerin, en 2005.

Volonté de renforcement du secteur de la pêche

Monsieur le Président, Honorables députés,

S'agissant de la pêche et des transports maritimes, le vocable d'économie maritime consacre clairement la volonté de renforcement de ce secteur important.

La pêche, représentant plus de 20% de la valeur de nos exportations, sera renforcée et modernisée dans sa composante artisanale par :

- la mise en œuvre de réformes pour réguler l'accès aux ressources halieutiques ;
- la formulation et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des acteurs;
- l'amélioration du système de suivi et de surveillance des pêches;
- le renforcement de la sécurité en mer, notamment par la systématisation du port du gilet de sauvetage;
- la valorisation des sous produits issus de la transformation des ressources halieutiques ;
- la coopération avec les pays côtiers voisins en vue de l'obtention du permis de pêche au profit de nos compatriotes ;
- le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture.

La composante industrielle de la pêche souffre d'un déficit d'approvisionnement, ce qui a conduit l'Etat à prendre des dispositions afin d'amortir le choc de la raréfaction du produit.

Par ailleurs, pour une meilleure préservation de nos ressources halieutiques, l'Etat du Sénégal a instauré, désormais, une période de repos biologique et a créé des aires marines protégées.

Pour les transports maritimes qui assurent plus de 95% en volume de nos échanges avec l'extérieur, le renforcement des capacités va se traduire par divers investissements dont l'extension du terminal à conteneurs pour un coût de 20 milliards Fcfa et la réhabilitation du môle 2.

Monsieur le Président

Honorables députés

L'étude d'impact du tourisme sur l'économie sénégalaise, réalisée en 2003 par l'Organisation mondiale du tourisme, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Ministère chargé du Tourisme, est révélatrice des potentialités de ce secteur et de ses incidences sur l'activité économique.

Afin d'en faire un des leviers de la croissance, la promotion de la destination Sénégal sera renforcée par la diversification des origines et des produits ainsi que le relèvement qualitatif de l'offre de service. L'investissement des nationaux dans ce secteur sera aussi fortement encouragé.

Au plan des infrastructures, il est prévu, dès 2005, le lancement des travaux d'aménagement de nouvelles stations haut de gamme dans des zones prioritaires, avec pour objectif un accroissement conséquent de notre capacité hôtelière.

Le Gouvernement mettra en œuvre, sur ce point, une nouvelle réglementation pour l'hôtellerie, la profession de guides touristiques et les agences de voyages. De même, la mise en service de la police touristique sera effective.

Monsieur le Président

Honorables députés

L'accompagnement de notre compétitivité économique, par un programme intensif de modernisation et de renforcement des infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, routières et maritimes est inéluctable.

Le Gouvernement s'applique, avec force, à parachever les grands projets structurants du chef de l'Etat dont l'impact sur la croissance est déterminant.

Qu'il s'agisse de l'Aéroport International Blaise Diagne de Ndiass, de l'autoroute Dakar-Thiès, du chemin de fer à grand écartement Dakar-Bamako, des étapes décisives ont été déjà franchies.

Concernant le pont sur le fleuve Gambie, nous venons, avec nos frères gambiens, de confirmer l'option de construction de l'ouvrage à Farafégni. Nous avons également décidé la construction d'un barrage antisel, de même que le passage du tronçon de chemin de fer à écartement standard devant relier Dakar à Ziguinchor. Un sommet des chefs d'Etat, prévu

avant la fin de l'année 2004, devra déterminer le calendrier de mise en oeuvre de ces trois projets.

Quant à la reconstruction du quai de Ziguinchor, les travaux se déroulent normalement en vue de la mise en service de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor. Il est également envisagé la construction d'un ouvrage d'accostage à Karabane.

Extension du réseau routier national

L'extension du réseau routier national est entamée, avec une première tranche prévue en 2005-2007. Parmi les axes concernés, citons, sans être exhaustif, la Boucle du Blouff, les routes Linguère-Matam, Fatick-Bambey, Birkilane-Tambacounda, Saint-Louis-Rosso-Richard-Toll, Kaolack-Nioro, Kaolack-Sokone, Ziguinchor-Cap Skiring et Ziguinchor-Mpack.

Pour les tronçons Joal-Samba Dia-Djiffère, Fatick-Diakhao-Gossas et Thiès-Mont Rolland-Notto, les études techniques d'exécution sont achevées.

L'entretien et la réhabilitation du réseau sur financement du Fonds Routier et des partenaires internationaux s'ajoutent au programme de réalisation de 640 km de pistes de désenclavement qui vient de démarrer.

Des financements sont recherchés pour mettre en oeuvre un autre programme de 600 km dont l'étude est déjà réalisée.

Dans le cadre du désenclavement de l'Ile à Morphil, les travaux de construction du pont de Médina Ndiathbé vont démarrer incessamment et seront suivis par ceux du pont de Ngouye.

Le Gouvernement se félicite du bon niveau de réalisation des axes Diamniadio-Mbour, Mbour-Fatick, Fatick-Kaolack et Diana Malari-Carrefour 22.

L'intégration sous-régionale est prise en compte par la réalisation sur la période 2005-2008 des routes Médina Gounass-Labé, Kédougou-Mali Labé, Kédougou-Saraya-Kita.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'évocation des grands projets du chef de l'Etat nous permet d'insister sur les difficultés liées à la mobilité urbaine dont les incidences sur notre économie et notre cadre de vie s'avèrent contraignantes à plusieurs égards.

Ainsi, le Gouvernement a consenti un effort exceptionnel de près de 74 milliards de Fcfa sur ressources internes à côté d'autres financements des partenaires pour lever définitivement ce handicap.

Le programme prioritaire déjà élaboré à cet effet est en cours d'exécution avec les travaux de construction, de réhabilitation de voiries et d'aménagements de carrefours à Dakar, Pikine et Guédiawaye. Les travaux d'aménagement d'ouvrages de franchissement supérieur aux carrefours de Malick Sy, Cynnos, Bakou et Capa dont les assiettes foncières sont en train d'être libérés vont démarrer incessamment.

Dans le court terme, il est prévu la restructuration des gares routières de Pompiers et de Colobane, ainsi que le réaménagement du carrefour de même nom.

Il est également retenu pour 2005 :

- la réalisation du premier tronçon de l'autoroute Dakar-Thiès, allant de Malick Sy à Pikine, avec la construction d'échangeurs modernes, conformes aux normes internationales, aux carrefours de la Patte d'Oie, du Cices, de Cambérène, de Pikine et de Thiaroye;
- le prolongement de l'autoroute jusqu'à la gare ferroviaire de Dakar;
- l'élargissement de la branche ouest de l'autoroute jusqu'à l'aéroport Léopold Sédar Senghor;
- le prolongement de la Vdn en deux fois deux voies du Cices au Golf Club, l'accord de principe pour le financement de la continuation jusqu'à Diamniadio étant déjà obtenu;
- l'élargissement de la route des Niayes entre le Front de Terre et Pikine rue 10 ;
- la construction de la route de contournement de Rufisque.

Améliorer les conditions de transport des populations

Parallèlement à ces travaux d'infrastructures, le Gouvernement vient de prendre une importante décision concernant le parc de transport public. Une commande ferme de quatre cent dix autobus vient d'être passée auprès de deux constructeurs. Les livraisons seront étalées entre les mois de novembre 2004 et mars 2005.

De même, en vue d'améliorer les conditions de transport des populations de la banlieue, il est prévu l'acquisition, en 2005, de trente voitures voyageurs et trois locomotives pour le Petit train de banlieue.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie figurent en bonne place dans notre agenda pour asseoir les bases d'un développement durable.

La prise en charge du phénomène urbain passe par la planification de l'aménagement. L'élaboration de plans directeurs d'urbanisme et la poursuite du programme d'implantation des zones d'aménagement concerté matérialisent ainsi l'ambition du Gouvernement d'offrir aux Sénégalais un meilleur cadre de vie.

Les efforts déployés dans la prévention et la lutte contre les occupations et constructions irrégulières, de même que les facilitations pour l'accès à la propriété foncière entrent dans cette perspective.

Une approche d'anticipation, comme moyen préventif de lutte contre la prolifération des quartiers irréguliers et de l'habitat spontané, sera combinée à une politique hardie

d'assainissement, par la réalisation et l'extension de réseaux de drainage des eaux pluviales et des eaux usées.

C'est le lieu de signaler l'ambitieux programme d'assainissement, de voirie et d'éclairage public initié par le Président de la République en faveur de la grande banlieue de Dakar (Parcelles Assainies, Villes de Pikine et de Guédiawaye).

La création d'espaces verts urbains, de forêts routières et de bois de villages, ainsi que la poursuite du programme de fixation des dunes et d'aménagement des forêts seront intensifiées.

Des mesures seront prises pour une application rigoureuse de la réglementation relative à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement, conformément au plan d'action environnement du Nepad.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le volontarisme de notre politique étrangère, inspiré par l'engagement panafricaniste du chef de l'Etat ainsi que par sa recherche constante d'une paix universelle nous vaut, aujourd'hui, d'excellentes relations avec nos voisins et nos partenaires traditionnels.

Ce sont là, autant de facteurs qui ont concouru à façonner la bonne image et la forte audience de notre pays au sein de la communauté internationale, sans commune mesure avec sa superficie, sa démographie ou son poids économique.

À ce titre, le Gouvernement s'engage à ne ménager aucun effort pour accompagner, efficacement, le président de la République dans la réalisation de ses ambitions pour l'Uemoa, la Cedeao, le Nepad et l'Union africaine.

La prise en charge des préoccupations des Sénégalais de la diaspora demeure un axe majeur de déploiement de notre action à l'étranger.

A ce titre, l'Etat s'est engagé à :

- améliorer les conditions d'obtention des documents administratifs et consulaires et d'exercice des droits civiques pour nos compatriotes de l'extérieur;
- faciliter leurs conditions de séjour dans les pays d'accueil et de retour au Sénégal ;
- favoriser leur accès à l'habitat et à la propriété foncière ;
- faire appel à leur expertise dans le cadre du développement de notre pays.

Engagement pour la paix et la défense des droits humains

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le chemin à parcourir est certes encore très long, mais notre engagement pour la paix, la défense des droits humains, le respect de la liberté d'expression demeure pour nous une préoccupation permanente.

C'est pourquoi, conscient de l'impact de la communication sociale sur l'approfondissement de notre système démocratique pluraliste, le Gouvernement a déjà pris plusieurs initiatives. Il s'agit :

- d'une part, de l'accroissement de l'aide multiforme à la presse par la mise à disposition d'une Maison de la presse, d'une subvention de 300 millions de francs Cfa dont 10% sont consacrés à la formation des jeunes journalistes ;
- d'autre part, du renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des médias du service public.

Le Gouvernement va initier, par ailleurs, au profit des journalistes, un programme de formation par la création d'un nouvel institut de journalisme et par l'octroi de bourses de formation et de stages.

En faisant de la défense des droits humains un important référentiel, le Gouvernement conforte sa perception d'une communauté internationale réconciliée avec elle-même, et confirme ses options irréversibles pour la consolidation des droits et libertés.

La communauté internationale ne s'y est pas trompée d'ailleurs, elle qui a décerné au président Abdoulaye Wade le Prix de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, le 24 septembre 2004 à New York, et a porté son choix sur Dakar pour abriter la trente sixième session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Nous voudrions l'en féliciter bien sincèrement et lui signifier toute notre fierté. Dans la même lancée, le chef de l'Etat, soucieux de consolider les libertés démocratiques dans notre pays, vient de décider de répondre favorablement à la demande formulée par les acteurs de la presse, en acceptant le principe de la dépenalisation des délits de presse.

Dans les tout prochains jours, les concertations seront engagées par le gouvernement à cet effet.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le succès de notre stratégie de développement et de croissance accélérée dépendra du niveau de renforcement de notre capital humain.

À cet égard, des efforts constants sont déployés en vue de sa valorisation à travers des actions concrètes dans les secteurs de l'éducation et de la formation, de la santé et de l'hygiène publique, de la culture, du sport et de la protection sociale.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le concept de « système éducatif africain » résume éloquemment la vision du chef de l'Etat.

Il devra permettre aux Sénégalais de maîtriser leur destin collectif par une articulation harmonieuse des différents ordres d'enseignement et de formation, de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur.

Il me plaît d'annoncer que les efforts du Gouvernement au profit de l'éducation se traduisent par une progression exceptionnelle de la part consacrée à ce secteur, portée à 40% dans le projet de budget 2005 déjà soumis à votre sanction.

Accent particulier sur la scolarisation des filles

Concernant le préscolaire, l'innovation majeure que constitue la case des tout-petits sera progressivement généralisée.

Quant à l'élémentaire, l'objectif reste la scolarisation universelle avec un accent particulier sur la scolarisation des filles, l'augmentation du taux d'achèvement par la construction et l'équipement de 2000 salles de classe par an ainsi que le recrutement d'autant d'enseignants.

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire général, la finalité est d'élargir l'accès et de promouvoir l'équité dans l'éducation par la multiplication des collèges et des lycées de proximité, ainsi que le renforcement des filières scientifiques.

Dans l'enseignement supérieur, la rigueur et l'excellence continueront de prévaloir pour mieux répondre aux besoins d'insertion des diplômés dans le secteur productif.

Le renforcement de l'université Cheikh Anta Diop, la montée en puissance de l'université Gaston Berger ainsi que la finalisation de la réforme LMD (licence, master, doctorat) entrent en droite ligne des objectifs du Gouvernement.

Le réaménagement de la carte universitaire sera accéléré avec l'ouverture des centres universitaires régionaux de Bambey et de Ziguinchor. L'Université Polytechnique de Thiès et l'Université du Futur Africain de Sébikotane en construction s'inscrivent également dans cette dynamique.

Par ailleurs, en vue d'une meilleure insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, un bureau d'accueil sera créé pour leur faciliter l'entrée dans la vie active.

L'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage vont connaître bientôt de profonds changements, en vue d'une meilleure adéquation de l'offre de formation aux besoins de l'économie.

Les efforts dans l'éducation non formelle, l'enseignement religieux, l'alphabétisation et la promotion des langues nationales seront intensifiés par la mise en place de l'Académie des langues et la modernisation des daaras.

Le credo du gouvernement : changer le Sénégal avec les jeunes

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Changer le Sénégal avec les jeunes demeure le credo du Gouvernement qui entend raffermir la dynamique « jeune » par l'ancrage et le développement de l'approche Iec (Informer, Eduquer, Communiquer) appliquée au patriotisme, à la santé, au civisme, à la citoyenneté et à la culture.

Notre volonté affichée de valoriser le potentiel « jeunesse » se traduit par un programme d'actions comprenant:

- la construction de cinq nouveaux espaces jeunes à Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Ziguinchor;
- le lancement effectif de la phase pilote du programme « jeunes dans les fermes agricoles »
- le démarrage par le Service civique national de nouveaux programmes de volontaires en faveur de la pêche, de l'environnement, de la protection civile et de l'agriculture.

A l'horizon 2005-2007, trois nouveaux programmes de volontaires du Service civique national sont prévus pour appuyer les secteurs de la santé et de la prévention, de l'élevage, de la sécurité routière.

Le renforcement des moyens d'intervention du Fonds national de Promotion de la Jeunesse permet de garantir une meilleure prise en charge des besoins de financement et d'insertion socioéconomique, favorisant ainsi la création d'emplois.

Outre ces actions dont le financement est disponible, les projets suivants sont programmés:

- la généralisation des espaces jeunes dans tous les chefs-lieux de département;
- la création et l'équipement de trois centres conseils pour adolescents à Fatick, Matam et Saint-Louis;
- l'implantation de centres de dépistage volontaire anonyme à Kaolack, Louga, Mbacké, Mbour et Ziguinchor.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

À la lumière de ce droit fondamental qu'est l'accès aux services de santé et au bien-être pour chaque citoyen, le Gouvernement intensifiera ses efforts dans le sens de l'amélioration de la qualité et de l'offre de santé.

Il s'attellera dès lors, sur la période 2004-2005, à :

- la mise en service des centres de santé de Darou Khoudoss à Touba et de Thionck-Essyl;
- la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux de Kaolack, Louga et Tambacounda;
- l'achèvement des travaux et l'équipement des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor;

- la construction et l'équipement de blocs opératoires au niveau des centres de Santé de Bignona, Mbour et Rufisque;
- l'achèvement des travaux de construction des nouveaux centres de santé de Khombole, de Linguère et du bloc opératoire de Dahra;
- la construction ou la réhabilitation de cinq centres de santé à Foundiougne, Gossas, Kaffrine, Nioro et Sokone;
- la reconstruction ou la réhabilitation de vingt-six maternités rurales et d'une centaine de postes de santé, notamment dans les régions de Fatick, Kaolack, Kolda, Matam, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor;
- la réhabilitation et l'équipement du Laboratoire national de contrôle des médicaments;
- l'équipement de l'hôpital régional de Saint-Louis;
- la mise en service prochaine du bloc opératoire de l'hôpital régional de Tambacounda et des centres de santé de Bakel, de Kédougou et de Goudiry.

D'une façon générale, la couverture en infrastructures sanitaires et la correction des disparités régionales seront améliorées.

A ce propos, le financement des centres de santé de Ranérou, Kidira, Goudomp, Samine, Cas-Cas, Kanel, Keur Momar Sarr, Koumpentoum et de l'hôpital de Matam est déjà acquis et les études d'exécution sont en cours.

Parallèlement, le programme de recrutement de personnels de santé sera poursuivi pour résorber les déficits.

Le Gouvernement est aussi décidé, dans le court terme, à promouvoir la production nationale de médicaments génériques, en favorisant l'implantation d'unités de fabrication dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Les potentialités de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles seront davantage explorées.

La prévention médicale fait l'objet d'une attention particulière par:

- un important volet d'immunisation, à travers le renforcement du programme élargi de vaccination, notamment pour la tranche d'âge de 0 à 11 mois;
- la redynamisation des actions de surveillance épidémiologique, avec un système d'alerte permettant de réagir avec promptitude le renforcement des actions d'éducation pour la santé ;
- la prise en charge efficace de la problématique de l'hygiène individuelle et collective.

S'agissant de la réforme hospitalière déjà entamée, elle sera poursuivie et améliorée.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Notre approche de protection sociale couvre un ensemble de programmes et de mécanismes d'appui, en cours d'exécution, dans les domaines de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de la réinsertion sociale, de la défense des droits et de l'accès aux activités génératrices de revenus.

Cela explique l'option du Gouvernement de promouvoir le développement social et la solidarité nationale en insistant particulièrement sur les femmes et les enfants en situation difficile, les personnes handicapées, les travailleurs licenciés, les anciens, mais également les catégories de la population menacées par l'exclusion sociale.

La législation actuelle n'étend pas la couverture médicale de la femme salariée à son époux ou à ses enfants, contrairement à l'homme. Pour remédier à cette situation, j'ai grand plaisir à vous annoncer que le Gouvernement adoptera des projets de textes législatifs et réglementaires pour permettre, dès 2005, la prise en charge médicale de son époux et de ses enfants par la femme salariée.

Sous un autre registre, la problématique de l'égalité de traitement fiscal entre les hommes et les femmes reste bien présente parmi les préoccupations du Gouvernement. À cet égard, une étude sera également réalisée en 2005 aux fins de mesurer l'impact financier d'une telle option.

Le Sénégal au rang des grandes nations de sport

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Nos sportifs engagés dans les compétitions internationales nous ont valu beaucoup de satisfaction. L'on se souvient des exploits de nos équipes nationales qui ont hissé le Sénégal au rang des grandes nations de sport. L'Etat continuera à soutenir toutes les disciplines, en privilégiant les petites catégories et le sport scolaire et universitaire.

Devant la nécessité de développer et de moderniser la base nationale de l'activité sportive au Sénégal, et améliorer ainsi nos performances dans les différentes compétitions internationales, le Gouvernement entreprendra, en 2005-2006, la réhabilitation ou la construction, selon le cas, des stades de Fatick, Kolda, Matam, Mbour et Tivaouane.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le choix du Sénégal pour abriter la première Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora, en octobre 2004, la 8ème réunion ministérielle annuelle du Réseau International sur

la Politique culturelle, en 2005, et le Festival mondial des Arts nègres en 2006, illustre une fois de plus que notre pays est au cœur de la dynamique culturelle africaine.

Le Programme national de développement culturel destiné à consolider nos acquis au plan culturel prévoit plusieurs réalisations dont quatre nouveaux centres culturels régionaux à Louga, Matam, Tambacounda, Ziguinchor et onze bibliothèques régionales.

La construction de la Bibliothèque nationale, d'ici à 2007, le renouvellement des équipements de l'Orchestre national et de l'Ecole nationale des Arts constituent des priorités.

Les actions phares du Gouvernement dans ce domaine concernent les grands projets culturels du président de la République destinés à la renaissance africaine à savoir le Musée des Civilisations noires, le 2e grand théâtre, le Festival mondial des Arts nègres, la Place du Souvenir et le Monument de la Renaissance africaine.

Les importantes mesures de défiscalisation des instruments de musique et des intrants pour la production de biens culturels seront maintenues au profit des secteurs musical, cinématographique et audiovisuel.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Dans la logique de démocratisation et de renforcement de l'Etat de droit, le Gouvernement articule sa politique de bonne Gouvernance autour des priorités que sont:

- l'amélioration de la qualité du service public;
- la Gouvernance locale;
- la Gouvernance économique;
- la Gouvernance judiciaire;
- le développement des Technologies de l'information et de la Communication.

En ce qui concerne le service public, outre l'accent mis sur les réformes du cadre budgétaire et des procédures de dépenses, le Gouvernement accorde une attention particulière à la rationalisation des structures, à la motivation des agents ainsi qu'à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Fort de l'évolution favorable des finances publiques et dans le souci d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance, le Gouvernement poursuivra le programme spécial de recrutement de cinq mille agents par an, en 2004 et 2005.

De même, comme déjà annoncée, l'augmentation des salaires dans la Fonction publique sera effective dès la fin de ce mois d'octobre et une baisse de l'impôt sur les salaires sera appliquée en janvier 2005.

Au niveau de l'administration territoriale, une responsabilisation accrue des autorités administratives sera consacrée à travers l'adoption d'une Charte de la déconcentration qui leur garantira un réarmement juridique et moral.

Afin de faire de l'action publique locale un gage du développement durable, le processus de décentralisation sera poursuivi pour mieux ancrer les politiques publiques à la base.

Des ressources supplémentaires aux collectivités locales

Dans cette perspective, l'évaluation de la mise en œuvre de la Lettre de politique de développement rural décentralisé permettra d'affiner les mécanismes d'appui aux collectivités locales en vue de renforcer la maîtrise d'ouvrage locale et la planification des investissements locaux pour un développement local harmonieux.

Pour ce faire, l'évolution croissante des transferts financiers à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales et le Fonds de dotation de la décentralisation sera maintenue et renforcée, leur mode de répartition revu et la fiscalité locale améliorée.

Mieux, des ressources budgétaires supplémentaires seront mises à la disposition des collectivités locales par une décentralisation de l'exécution du budget consolidé d'investissement.

La maîtrise de l'Etat civil, le contrôle efficace de la légalité des actes des collectivités locales et le renforcement des capacités des élus locaux demeurent des préoccupations du Gouvernement.

En application des instructions de Monsieur le Président de la République, le statut des élus locaux sera élaboré et le traitement des présidents de conseil rural et des maires ainsi que de leurs adjoints valorisé. Ces mesures seront effectives à compter de janvier 2005.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Gouvernement s'est doté d'un programme sectoriel justice pour la période 2004-2013, dont la première phase triennale porte essentiellement sur :

- la réhabilitation du Palais de Justice du Cap Manuel devant abriter la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat ;
- l'achèvement des travaux du nouveau Palais de Justice de Lat Dior devant recevoir les juridictions sises au Bloc des Madeleines;
- la construction de la Cour d'Appel de Ziguinchor ;
- la construction du Tribunal régional de Matam ;
- la réhabilitation des Palais de Justice de Kaolack, de Saint-Louis et de Thiès ;
- la construction du Palais de Justice de Fatick;

- la construction d'une nouvelle maison d'arrêt et de correction moderne à Dakar;
- la mise en œuvre du plan de modernisation et de renforcement des capacités des services de la Justice.

La résorption du gap numérique est essentielle

Monsieur le Président,

Honorables députés

Le Gouvernement entend faire des Technologies de l'Information et de la Communication un puissant vecteur d'accélération de la croissance économique et de modernisation de notre administration.

Pour ce faire, la résorption du gap numérique est essentielle.

Il me plaît de saluer à ce niveau le combat du chef de l'Etat en vue de convaincre la communauté internationale pour la mise en place d'un fonds de solidarité numérique.

Une décision importante du Gouvernement a été l'octroi, depuis le 28 septembre 2004, du statut d'Entreprise franche d'exportation aux sociétés de téléservices qui destinent la totalité de leur production à l'étranger.

Une des actions fondamentales pour asseoir une administration performante est la mise en place d'un intranet gouvernemental qui reliera, par un réseau propre en fibre optique, les cabinets ministériels et les structures administratives.

Une réflexion sera aussi lancée, en 2005, pour la mise en place d'une loi d'orientation et de programmation sur l'informatique et les libertés afin d'arrimer à l'arsenal juridique existant, les préoccupations liées aux nouvelles technologies.

À ce titre, trois chantiers sont déjà prévus à savoir la question de la validité des documents et des signatures électroniques, la protection des données personnelles et enfin la lutte contre la cybercriminalité.

Les réformes ayant abouti au nouveau code des télécommunications seront poursuivies pour doter le secteur d'un environnement propice à une concurrence saine et loyale, favorisant l'accès, surtout en milieu rural, à des services de qualité et à moindre coût.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans sa volonté d'asseoir les bases d'un développement industriel harmonieux, le Gouvernement va réaliser plusieurs infrastructures de soutien à l'industrie telles que :

- la réalisation à Diamniadio de travaux d'aménagement et de viabilisation de 2 500 hectares de terrain, dont 80% seront destinés à accueillir des activités industrielles, artisanales,

commerciales et touristiques, pour permettre l'attrait, de près de 600 milliards de Fcfa d'investissement correspondant à la création de plus de 45 000 emplois directs;

- la réhabilitation des domaines industriels de Saint-Louis et de Ziguinchor;

La dynamique des PME-PMI sera poursuivie

- la réalisation du domaine industriel de sous-traitance de la zone Darou Ics et de la zone industrielle de Kaolack autour de la Sonacos;
- l'émergence de pôles industriels régionaux à Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

En ce qui concerne les PME/PMI, le Gouvernement compte poursuivre la dynamique déjà engagée par:

- le renforcement du cadre institutionnel de promotion des petites et moyennes entreprises ;
- le renforcement de leurs capacités financières et techniques ;
- la consolidation du programme de mise à niveau des entreprises.

La Charte des PME, élaborée en 2003, a déjà permis la mise en place d'un cadre juridique, fiscal et institutionnel propice au développement de ce secteur qui contribue fortement à la production nationale.

Un accent particulier sera mis sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin par l'accroissement du niveau d'accès des femmes au financement, notamment par la mise en place :

- d'un fonds de garantie pour les femmes entrepreneurs dont la dotation initiale est de 1 milliard 100 millions de francs CFA par an, soit 100 millions par région et par an, jusqu'en 2007 ;
- d'un fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin doté de deux milliards de F cfa.

En outre, le développement de la petite entreprise chez la femme rurale, notamment, sera favorisé à travers l'encadrement et le renforcement des structures d'épargne et de crédit, leviers essentiels de participation de la femme à l'essor économique.

À propos de l'artisanat, notre ambition est d'en faire un important outil de promotion économique et sociale avec l'aménagement d'ici à 2006, de villages artisanaux à Bambey, Bignona, Diamniadio, Foundiougne, Guédiawaye, Kaffrine, Kébémér Matam, Mbour, Pikine, Podor, Sédhiou, Tivaouane, Touba et Vélingara.

Monsieur le Président,

Honorables députés

Notre stratégie de croissance accélérée requiert une vision à long terme du développement du secteur commercial, en même temps qu'une meilleure coordination des interventions des partenaires au développement dans ce secteur.

C'est pourquoi le Gouvernement a élaboré une politique de développement des exportations dont les principaux axes sont :

- la création de l'Agence sénégalaise pour la promotion des exportations ;
- la mise en œuvre du Programme de promotion des exportations du Sénégal, du Programme d'appui au renforcement des capacités du commerce international et du programme conjoint intégré d'assistance technique.

Dans cette même dynamique, le Gouvernement entend déployer une démarche nouvelle en vue de tirer un meilleur profit des opportunités offertes par l'Agoa.

S'agissant du commerce intérieur, le Gouvernement veillera à la disponibilité et à l'accessibilité des denrées de première nécessité.

Meilleures gestion et protection des ressources en eau

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Nous avons conscience que l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations dépend de l'accès à l'eau potable.

Pour l'hydraulique rurale, l'objectif est de porter le potentiel d'approvisionnement de 58% à 80% par des actions conséquentes, à savoir:

- une meilleure gestion et une protection adéquate des ressources en eau ;
- la maintenance régulière et la modernisation des ouvrages hydrauliques, en vue d'assurer la pérennité du service ;
- l'extension du réseau vers les villages satellites ;
- la réalisation d'ouvrages de dessalement ou de systèmes d'adduction à partir d'autres sources d'eau potable pour les zones où les eaux souterraines sont salées, notamment pour l'axe Notto-Ndiosmone-Palmarin dans les départements de Thiès, Mbour et Fatick, et pour l'axe Gorom-Lampsar dans le département de Dagana.

Il me plaît de vous informer du démarrage effectif, au plus tard au début du deuxième semestre 2005, de ces deux projets majeurs de l'hydraulique rurale.

Pour l'hydraulique urbaine, la bonne conduite du Projet eau à long terme dont la fin des travaux est prévue en 2007 permettra de résorber le déficit en eau, principalement pour l'agglomération de Dakar et de certaines grandes villes.

Afin d'accompagner la politique de développement agro-sylvo pastoral, le Gouvernement ambitionne d'accroître et de sécuriser les superficies irriguées dans les régions Nord, Est et Sud du pays.

Aujourd'hui, le Sénégal exploite en moyenne 80 000 ha en irrigué et en simple culture.

L'objectif est de porter cette superficie à 125.000 ha, en double culture au bout de 5 années.

La satisfaction des besoins en eau pour le cheptel sera également prise en compte, notamment à travers le Programme de réalisation de bassins de rétention, de retenues collinaires et de barrages.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Gouvernement, prenant la pleine mesure de l'importance de l'énergie dans le développement économique et social, a entrepris, avec l'appui de ses partenaires, un programme national qui, par une plus grande implication du secteur privé, permettra de satisfaire notre demande en énergie au moindre coût.

À cet effet, nos efforts seront poursuivis avec les organismes de coopération sous-régionale tels que l'Omvs, l'Omvg et la Cedeao à travers le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain.

La politique de promotion des énergies nouvelles et renouvelables sera aussi intensifiée.

La réflexion concernant la restructuration industrielle et l'évolution institutionnelle du sous-secteur de l'électricité est en train d'être approfondie.

S'agissant de l'électrification rurale, d'importants efforts ont permis de doubler en trois ans le taux d'électrification rurale de 6%, en 2000, à 12%, en 2003, notre ambition étant de le porter à 30% au moins en 2015 grâce à un programme pluriannuel de 177 milliards de Fcfa.

Concernant le sous-secteur pétrolier, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de promotion du bassin sédimentaire en mettant l'accent sur l'exploration. La libéralisation du sous-secteur des hydrocarbures sera poursuivie.

Afin d'encourager la mise en valeur rationnelle des ressources du sous-sol, le Gouvernement a défini une nouvelle politique minière axée sur :

- l'adoption d'un nouveau code minier;
- l'instauration de mécanismes incitatifs propices à l'investissement; la facilitation de la transformation sur place des substances minérales ;
- le renforcement de la protection de l'environnement minier;
- la réactualisation des données géologiques et du cadastre minier dont le financement d'un montant de 10 milliards de Fcfa est disponible.

Préserver une réputation de pays sûr et stable

Monsieur le Président

Honorables Députés

Dans un contexte international marqué par des menaces sur la paix et la sécurité, notre pays a de multiples défis à relever.

Après avoir réussi une alternance démocratique pacifique et jeté les bases d'une paix irréversible en Casamance, l'Etat a, aujourd'hui, le devoir de consolider les acquis en préservant la réputation du Sénégal d'être un pays sûr et stable.

La sécurité des personnes et des biens et la sûreté de nos frontières seront mieux assurées grâce notamment à la définition et à la mise en œuvre d'une politique axée sur le maillage sécuritaire du territoire.

L'exécution d'un plan de modernisation et le renforcement des effectifs des forces de sécurité permettront de développer une police de proximité pour une meilleure prévention des crimes et des délits.

En outre, la décision du Gouvernement de moderniser le système d'identification national, qui permettra désormais aux citoyens de disposer de pièces d'identité numériques sécurisées par la biométrie, contribue au renforcement de la sécurité.

En ce qui concerne la Protection civile, une politique de prévention des risques et de gestion des accidents et catastrophes naturelles, conforme aux normes internationales, a été définie par le Gouvernement et est en cours d'exécution.

Ainsi, la restructuration du Groupement national des Sapeurs pompiers lui permettra de mieux accomplir ses missions par le renforcement du personnel et des moyens matériels ainsi que la construction de nouvelles casernes.

La défense de l'intégrité territoriale ainsi que la protection des personnes et des biens demeurent la mission essentielle des Forces armées.

Elle requiert une posture de veille permanente, un niveau d'alerte adapté et une disponibilité opérationnelle de tous les instants.

Voilà pourquoi, depuis 2000, un programme d'urgence d'équipement et de réarmement moral de nos Forces armées a été mis en œuvre permettant :

- le renforcement appréciable de la mobilité terrestre de nos unités ;
- le développement notable de la zone de compétence de la Gendarmerie nationale avec des implantations nouvelles de postes et la montée en puissance de brigades en compagnies et de compagnies en légions;
- la modernisation du système d'information et de communication.

Ces efforts importants seront poursuivis dans le cadre d'un programme quinquennal de renforcement et de rénovation du matériel, des équipements et des infrastructures militaires.

Pour le président de la République, chef suprême des Armées, l'attention portée aux Armées et à la Gendarmerie nationale va au-delà du matériel et des équipements. Les hommes restent au centre de toute la sollicitude qu'il porte à cette Institution, en particulier aux victimes du Devoir, les Invalides et les Grands Blessés.

Ainsi, a-t-il validé le projet de la Fondation des Grands Blessés et Invalides, initié par les Forces armées, en lui apportant un concours matériel et financier appréciable.

Cet engagement résolu au plan intérieur n'empêchera pas les Forces armées de continuer à répondre favorablement aux sollicitations constantes des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Cedeao, confirmant ainsi la vocation de notre pays à œuvrer partout pour la paix et la concorde.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Vous l'aurez sans doute compris, la tâche est énorme, le délai court, mais le défi est exaltant et ma détermination sans faille.

Vous en conviendrez également, l'avènement d'un Sénégal émergent que le président de la République et moi-même appelons de tous nos vœux reste tributaire d'un civisme et d'un patriotisme à toute épreuve ainsi que d'un climat social et politique apaisé.

Dans cette marche inexorable vers le développement, chaque citoyen est invité à jouer pleinement son rôle, mais en toute responsabilité, pour la promotion d'une culture de liberté digne de notre Sénégal, terre d'illustres hommes qui ont imprimé leur marque partout en Afrique et dans le monde.

Nous devons tous, notamment ceux d'entre nous qui constituent la classe politique, entretenir cette flamme qui fait rayonner notre cher pays, qui a toujours su contenir ses frissons et ses crises, à l'unisson et avec intelligence : c'est cela que d'aucuns dénomment l'exception sénégalaise, faite de tolérance et de respect de l'autre.

Pour situer ces valeurs, j'ai beaucoup interrogé l'histoire et il m'a paru finalement plus simple de retenir qu'elles résident, peut-être, dans le charme de notre cousinage à plaisanterie, si ce n'est dans le fruit de l'ambiance sous l'arbre à palabre où ont toujours prévalu le pacte de confiance et l'éthique de la parole donnée.

Dès lors, je convie chaque Sénégalaise et chaque Sénégalais à conjuguer ses efforts aux nôtres pour un Sénégal uni, épanoui et riche de ses différences.

En définitive, il nous faut, par un labeur quotidien, endiguer les difficultés et les impossibilités du moment, tracer les sillons de l'avenir et y semer les graines de l'espoir.

Il nous faut aussi, par le terreau de l'engagement et de la ténacité, les fertiliser afin que fleurissent les plants de tous les possibles, et que la récolte des fruits de l'exploit satisfasse durablement les attentes des populations sénégalaises.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés, les vertus de la vision qu'il nous revient de concrétiser, convaincus que nous sommes, de sa crédibilité, de sa faisabilité et de sa viabilité.

Je vous remercie de votre aimable attention.